

Décision

Générale

colonial

Décision n° 344 du 16 mars 1946 :

n° 344

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 mars 1946

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1946

Date du numéro
31 mars 1946

TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel de l'ouvrier Ahmed Guelle en service au cercle de Tadjourah est fixé à mille deux cent soixante francs (1.260 francs) pour compter du 1er octobre 1945, exclusif de toute indemnité de quelque nature que ce soit.